



**L'eau, la vie, l'avenir –  
La politique nationale de l'eau  
du Québec**

**Water, Our Life, Our Future –  
Québec Water Policy**

**El agua. La vida. El futuro. –  
Quebec Política Nacional Del  
Agua**

**Yvon Maranda, Ph.D.**

Service de la gestion intégrée de l'eau

*Développement durable,  
Environnement  
et Parcs*

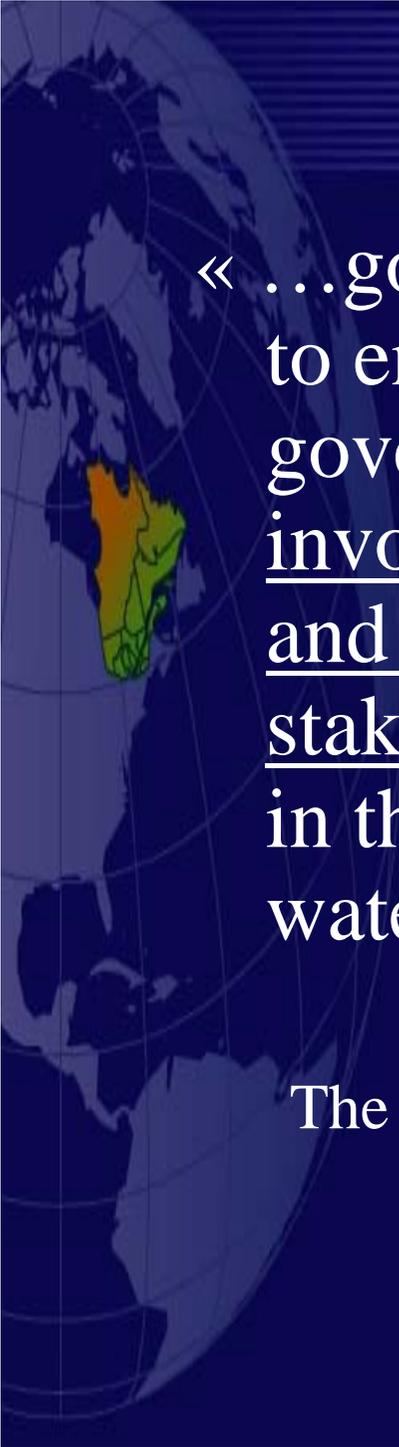
**Québec** 





# Les ressources en eau du Québec

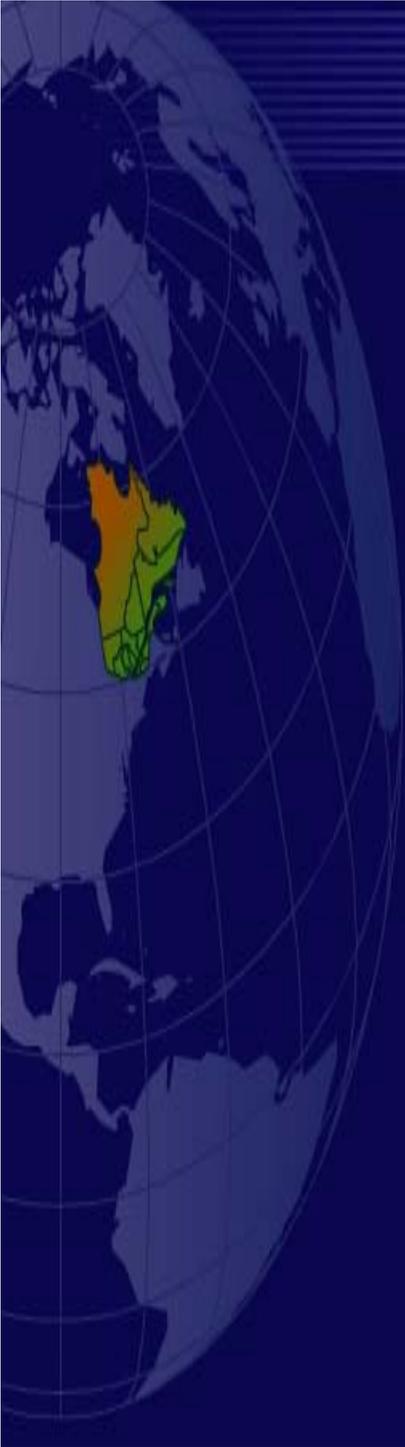
- Québec: 1 667 000 km<sup>2</sup>
- 10 % couvert par l'eau douce
- 3% de l'eau douce mondiale renouvelable
- Contient plus de 4,500 rivières,
- ½ M de lacs, dont 30 couvrent une superficie de plus de 250 km<sup>2</sup>
- Eau souterraine estimée à 2000 km<sup>3</sup>
- 430 bassins versants d'importance, dont 100 avec un bassin de drainage de plus de 4,000 km<sup>2</sup>.
- Statut: « *chose commune* » Res communis



« ...governing water wisely  
to ensure good  
governance, so that the  
involvement of the public  
and the interest of all  
stakeholders are included  
in the management of  
water resources »

The Hague Ministerial Declaration,  
2000





« to stop the unsustainable exploitation of water resources, by developing water management strategies at the regional, national and local levels, ...

»

« ..water is not only the most basic of needs but is also at the centre of sustainable development .. »

UN Millennium Assembly, 2000



- **Prise en charge sociale** de la ressource-eau dans un contexte de conflits d'usages ou de fonctions:

- ❖ **industries de l'eau:** prises d'eau pour consommation municipale et industrielle, disposition des eaux usées et de drainage, refroidissement, production hydroélectrique, régulation, flottage, navigation commerciale, ....

- ❖ **usages sociaux:** plages, baignade, navigation de plaisance, rampes de mise à l'eau, voile, marinas, canotage, pédalos, pêche, sanctuaire de pêche, villégiature, camping, bases de plein-air, centres d'interprétation de la nature, parcs, aire de pique-nique, pistes cyclables .....

- ❖ **fonctions dans l'écosystème:** maintien de l'intégrité écosystémique et génétique

# Intervenants individuels dans cette prise en charge

- ☉ le citoyen, être social, moral, voteur et payeur de taxes
- ☉ l'investisseur, stimulant l'emploi, et recherchant un retour sur ses investissements,
- ☉ le gestionnaire-producteur, en concurrence, minimisateur de coûts de production,
- ☉ l'élu, responsable à ses électeurs,
- ☉ l'objecteur de conscience, responsable à ...
- ☉ le journaliste, voulant être lu,
- ☉ le bureaucrate, chargé de mission et faisant carrière,
- ☉ le scientifique, l'ingénieur, et le technologue, cherchant subventions et contrats, ... et faisant carrière
- ☉ ...

# Intervenants organisés dans la prise en charge

- ❖ les groupes de pression pro-conservation: AMIS de la TERRE, SVP, GREEN PEACE, UQCN, Eau-Secours...
- ❖ les associations et groupes de pression à caractère économique: conseil du patronat, syndicats de travailleurs, UPA, Associations diverses (pâtes et papiers, produits pétroliers, etc) ...
- ❖ les partis politiques,
- ❖ le gouvernement,
- ❖ les municipalités,
- ❖ les fournisseurs de services...

# Niveaux de gouvernements

- Les principaux ministères concernés (fédéral)
  - Environnement (ressources en eau -environnement-évaluations environnementales)
  - Affaires indiennes et du Nord (eaux arctiques)
  - Transports (marine marchande - eaux navigables)
  - Pêches et Océans (pêches)
  - Affaires étrangères et Commerce international (eaux limitrophes)
- La politique canadienne relative aux eaux
- Les principales législations
  - LCPE,
  - Loi sur les pêches,
  - Loi sur les ressources en eau,
  - Loi sur la protection des eaux navigables,
  - Loi du traité des eaux limitrophes

# Niveaux de gouvernements (suite)

- Les ministères concernés (province)
  - Développement durable, Environnement et Parcs: protection, écosystèmes, biodiversité, pollution eau, air, sol, réserves écologiques, connaissance du milieu, interventions sur territoire
  - Agriculture, Pêcheries et Alimentation: travaux hydroagricoles, pratiques agricoles, financement ...
  - Ressources naturelles et faune: territoire, énergie, mines, forêts, forces hydrauliques, gestion faune aquatique et terrestre
  - Affaires municipales et Régions: engagement financier, régime fiscal, assainis. urbain, infrastructures, aménag.et urbanisme, développement local et régional
  - Industries et Commerce: financement d'entreprises
  - Relations internationales: relations intergouv., négo. + ententes internationales
  - Santé et Services sociaux: santé publique
  - Sécurité publique: protection et coordination en cas de désastre
  - Transports: infrastructures de transport, info. Eau souter.

## Niveaux de gouvernements (suite)

### – Les principales législations

- Code civil: art. 919, 979, 980, 981 et 982
- LQE: art. 22 (autorisations), 32 (qualité eau, eaux usées)
- LRE: forces hydrauliques, domaine hydrique, utilisation industries, électricité, aqueducs, et autres ouvrages.
- Loi conservation et mise en valeur de la faune
- Loi sur les forêts
- Loi sur les mines
- Loi sur la protection du territoire agricole
- Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables
- Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)
- Loi sur les compétences municipales

## Niveaux de gouvernements (suite)

- Les MRC
  - aménagement du territoire
  - application Politique sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables
- Les municipalités
  - propriétaires des infrastructures et responsables traitement et distribution eau potable
  - assainissement des eaux
  - appliquent règlements provinciaux:
    - Q2,r.8

# Éléments déclencheurs de la PNE

- ❖ **Inondations sur rivière Saguenay (1996)**
- ❖ **Projets de privatisation des infrastructures de services d'eau**
- ❖ **Implantations d'usines d'embouteillage d'eau souterraine**
- ❖ **Projets d'exportation d'eau en vrac**
- ❖ **Désir de la population de s'impliquer davantage dans la gestion de leurs lacs et cours d'eau**
- ❖ **Obligation pour le gouvernement de mieux gérer l'eau au Québec (pollution, conflits d'usages, gaspillage, etc.)**

# Pourquoi une politique de l'eau?

- Pour régler les problèmes de qualité et de quantité de la ressource
- Pour apporter des solutions à la gestion sectorielle et morcelée de l'eau
- Pour répondre à une volonté des citoyens de s'impliquer dans la gestion de l'eau

# Origine et démarche suivie

**Symposium d'experts sur l'eau - 1997**



**Consultations publiques sur l'eau - 1999**



**Rapport du BAPE - Mai 2000**



**Cadre d'orientation gouvernementale - Juin 2000**



**Politique nationale de l'eau - 26 novembre 2002**

# PNE

## – Principes

- l'eau fait partie du patrimoine collectif de la société québécoise
- la protection, la restauration et la mise en valeur de l'eau requièrent un engagement collectif
- le principe de précaution doit guider l'action de la société québécoise vis-a-vis sa ressource eau
- chaque citoyen doit pouvoir bénéficier d'un accès à une eau potable de qualité, à un coût abordable
- les usagers doivent être redevables quant à l'utilisation et la détérioration de l'eau selon une approche utilisateur-payeur
- la ressource doit être gérée de manière durable et intégrée dans un souci d'efficacité, d'équité et de transparence
- l'acquisition et la diffusion de l'information sur l'état de la ressource eau et des pressions qu'elle subit constituent un élément essentiel à une gestion intègre de l'eau

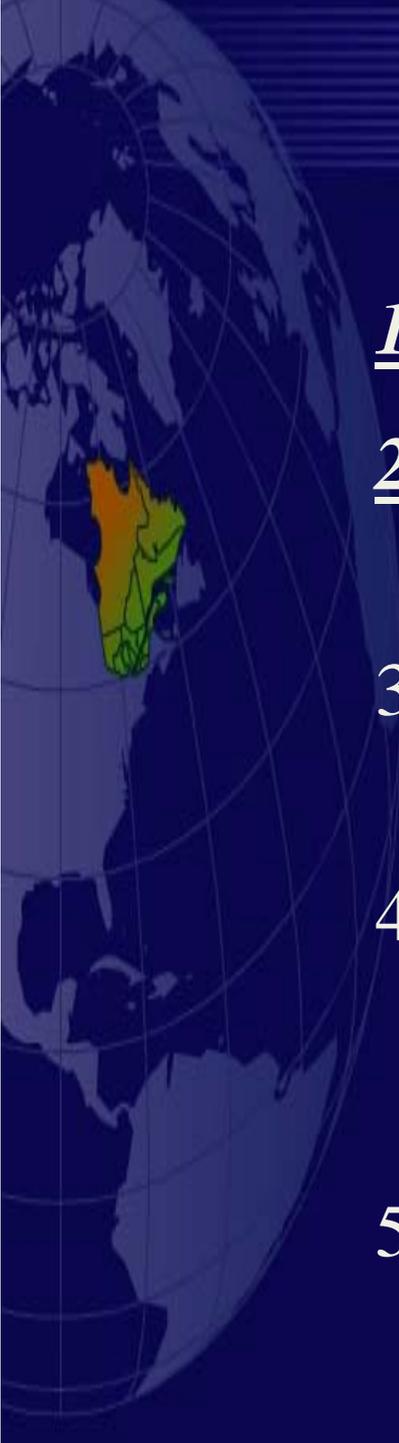
# Contenu de la PNE

- 3 enjeux
- 5 orientations
- 16 axes d'intervention
- 57 engagements gouvernementaux

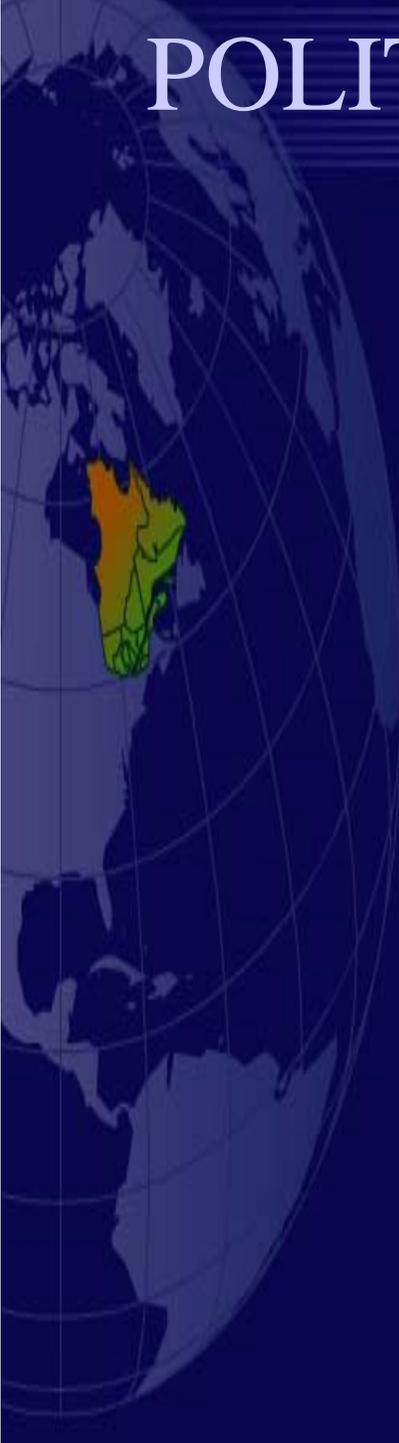
# Les enjeux

- Reconnaître l'eau comme patrimoine collectif des Québécois
- Assurer la protection de la santé publique et des écosystèmes aquatiques
- *Gérer l'eau de façon intégrée dans une perspective de développement durable*

# Les orientations

- 
1. - Réformer la gouvernance de l'eau
  2. - Planter la gestion intégrée du Saint-Laurent
  3. - Protéger la qualité de l'eau et les écosystèmes aquatiques
  4. - Poursuivre l'assainissement de l'eau et améliorer la gestion des services d'eau
  5. - Favoriser les activités récréotouristiques relatives à l'eau

# POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU



Le Québec a choisi une approche de gouvernance faisant participer l'ensemble des acteurs de l'eau privés/publics (approche participative décentralisée) et ce, à différentes échelles .....

# GOUVERNANCE PARTICIPATIVE

## Un outil de changement

- Améliorer les capacités de participation et d'intervention des premiers usagers de l'eau
- Établir des liens de confiance, recherche de valeurs communes
- Définir les rôles et les mandats de chaque acteur de l'eau
- Favoriser la prise en charge locale et régionale (bassin versant, zones, aquifères)
- Approche évolutive
  - « adaptive management »

# GOUVERNANCE PARTICIPATIVE...

- Importance du facteur humain
  - Pas de réponses simples, élégantes et universelles aux questions soulevées par la gouvernance de l'eau
- Les 3C : conciliation, concertation et coordination
- Nécessité d'implication de tous les acteurs de l'eau à l'échelle d'intervention visée avec leurs responsabilités respectives



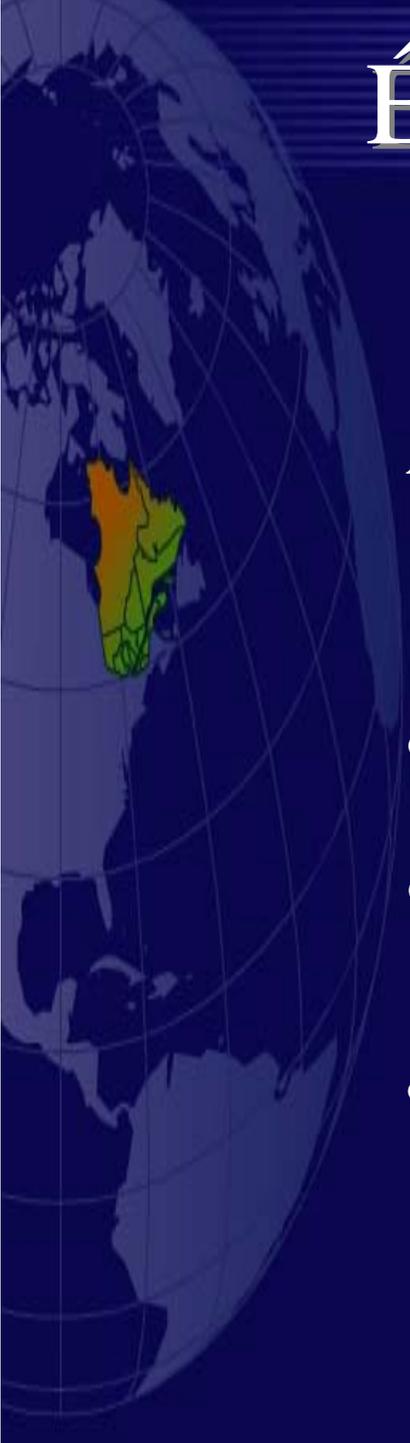
# Échelle de l'État

---

Assurée par le gouvernement (leadership national)

- Mettre en place les conditions politiques, administratives et légales favorisant la gouvernance:
  - politiques, stratégies.....
  - adaptation des politiques et programmes
  - développement des outils

# Échelle du bassin versant



---

Assurée par l'organisme de bassin versant ou ...  
(en partenariat avec tous les acteurs de l'eau)  
(leadership régional)

- Déterminer les solutions vs objectifs
- Concevoir certains projets (favoriser l'émergence de promoteurs-gestionnaires de projets)
- Coordonner le suivi de la réalisation des projets

# Échelle du projet -CLBV

- 
- Assurée par les acteurs de l'eau (organismes publics et privés, individus) (leadership local)
  - Réaliser les projets déterminés dans le Plan directeur de l'eau sous la coordination de l'organisme de bassin versant en fonction des objectifs à atteindre à l'échelle du bassin versant ou de l'échelle d'intervention retenue

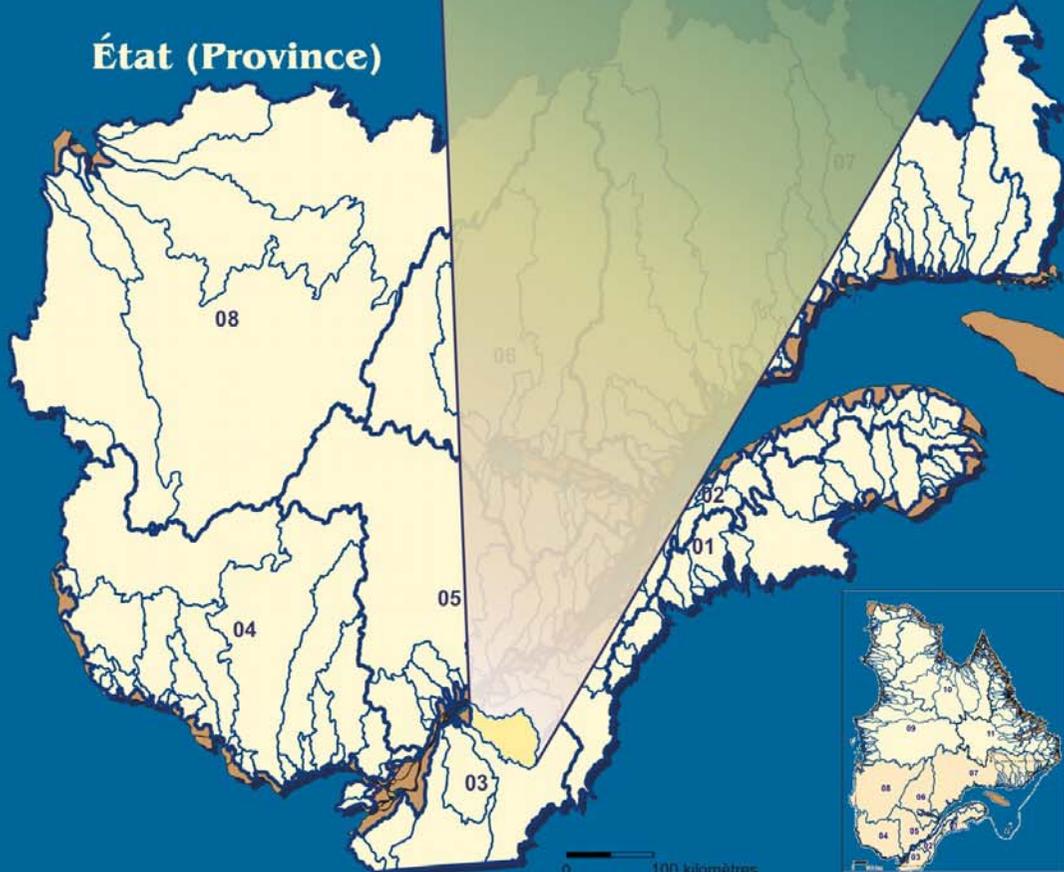


**Projet**

**Bassin versant**



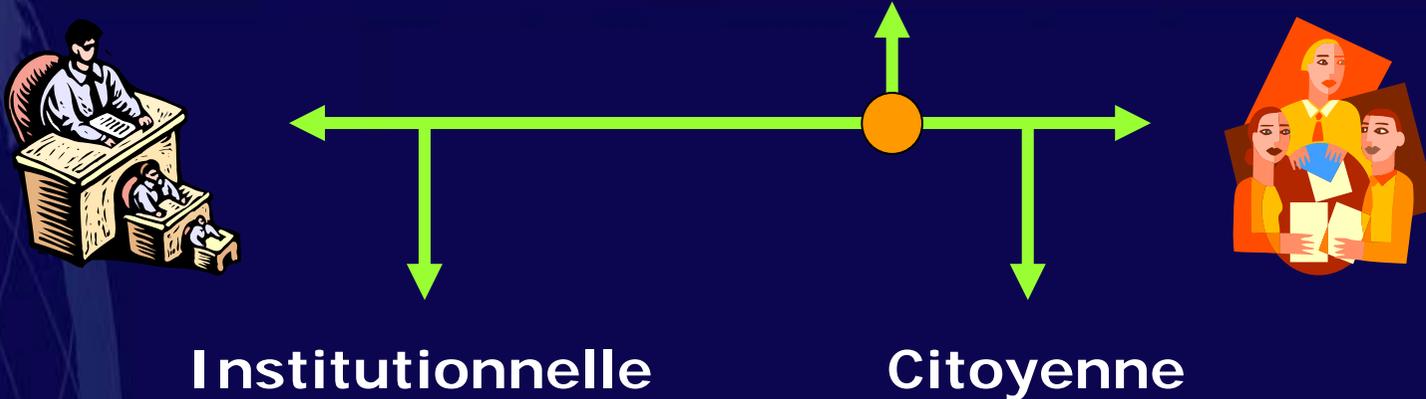
**État (Province)**



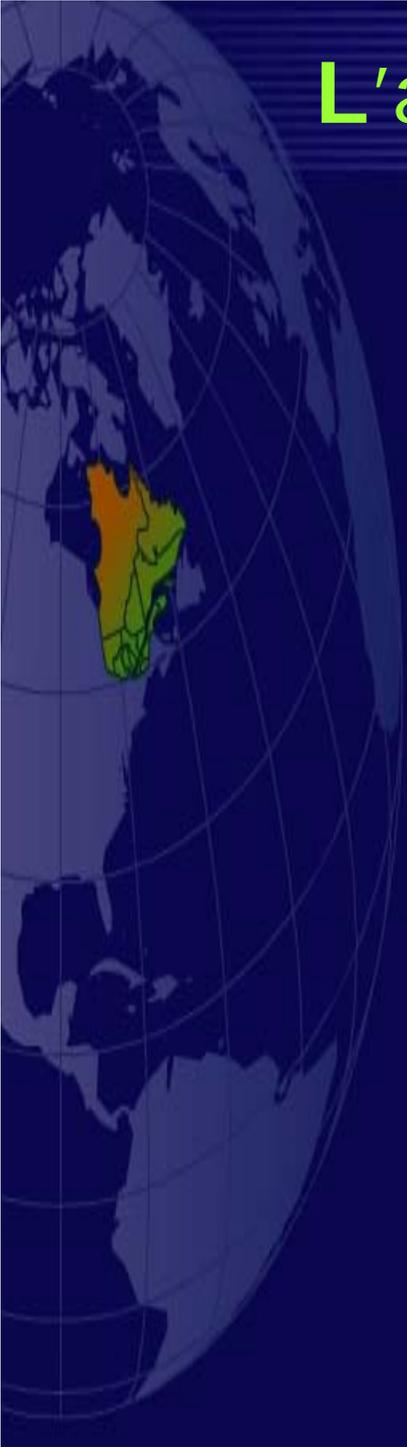
# Échelle de temps



# L'approche québécoise de GIE



- Repose sur des structures participatives décentralisées soutenues et encadrées par l'État, sans dispositions légales distinctes
- Fonctionne par concertation de l'ensemble des acteurs de l'eau publics et privés et par coordination de leurs actions sans remise en cause de leurs pouvoirs et de leurs responsabilités



# L'approche québécoise de GIE

- Approche non juridique

Orientée par la Politique nationale de l'eau

- Approche progressive

33 bassins versants prioritaires sur 400

- Approche volontaire

Mise en place sur initiative citoyenne avec soutien de l'État

- Approche participative

Table de conciliation et de concertation multisectorielle

- Approche structurée

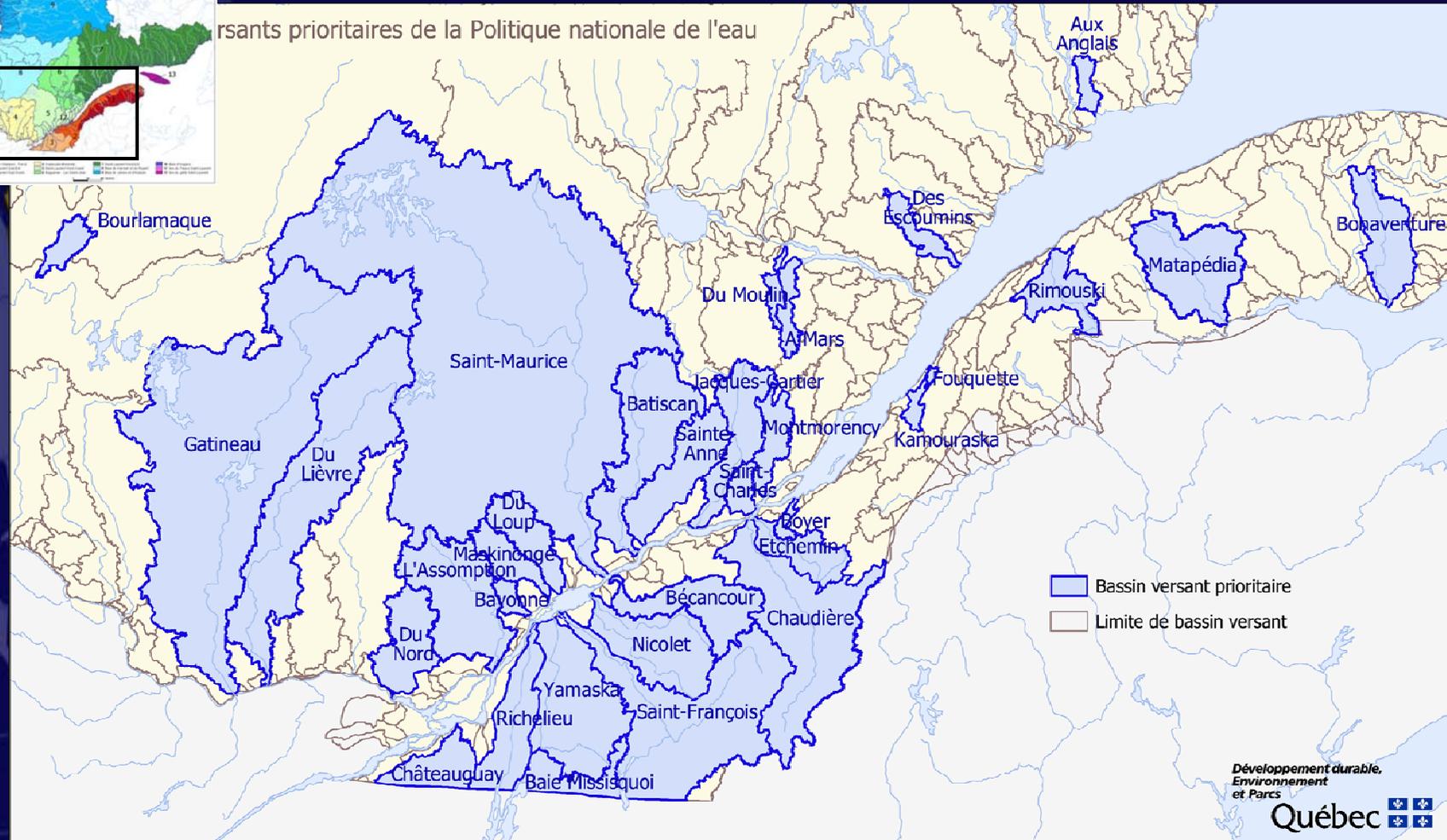
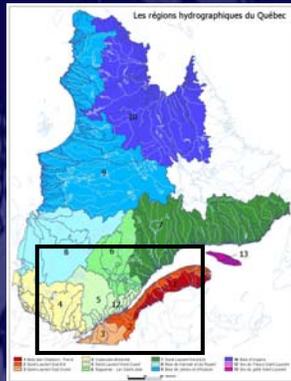
Cadre de référence et Cycle de gestion

# Composantes de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant au Québec

1ère composante :

- o Identification de bassins versants prioritaires sur la base de problématiques environnementales:
  - Pollution
  - Protection et conflits d'usages
  - Situation budgétaire gouvernementale

# Les 33 bassins versants prioritaires



Bassins versants de 70 km<sup>2</sup> à 42 000 km<sup>2</sup>

# Composantes de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant au Québec

## 2ième composante :

- Un gouvernement en appui aux initiatives du milieu et supportant la mobilisation des acteurs de l'eau par un soutien technique et financier;
- Subventions annuelles de 65 000\$ pour maintenir la permanence de chacun des 33 comités de bassin
- Assistance technique: guides, GIS, trousse d'information, atlas de l'eau...

# Composantes de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant au Québec

3ième composante :

Le comité de bassin

## STRUCTURE

- o Organisme à but non lucratif (OBNL) : personne morale de droit privé
- o Représentativité équilibrée de l'ensemble des acteurs de l'eau, publics et privés, du bassin versant

## RÔLES

- o Mettre en œuvre, à l'échelle de leur bassin versant, la gestion/gouvernance intégrée de l'eau
- o Élaborer de manière concertée un plan directeur de l'eau, susciter sa mise en œuvre par les acteurs de l'eau au moyen de Contrats de bassin et en faire le suivi

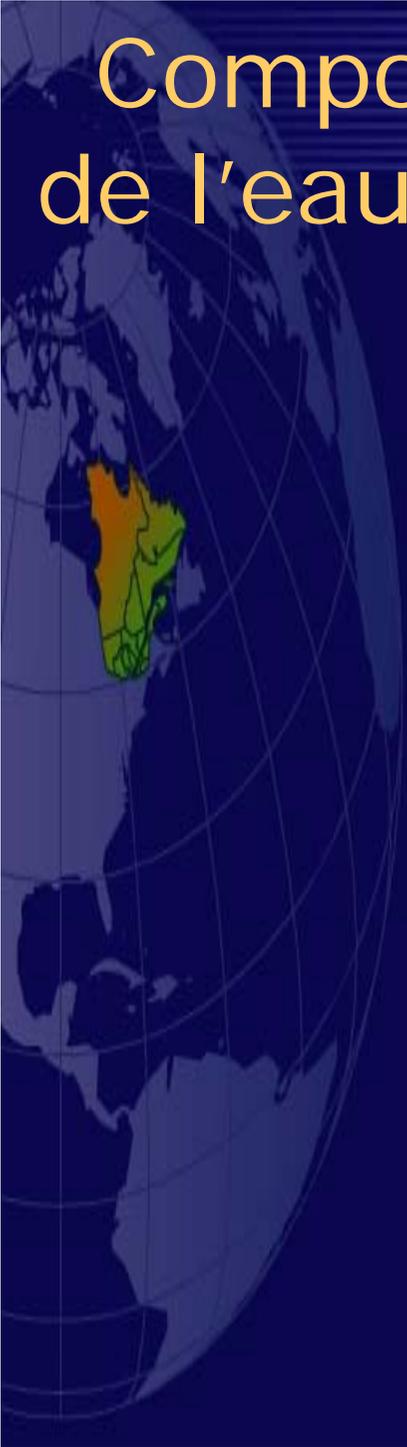
# Les organismes de bassin versant



= Table de concertation et de planification, utilisant les pouvoirs et responsabilités des différents acteurs de l'eau (Plan directeur de l'eau)

= **Lieu de solidarité et de partage :**

- des informations
- des problèmes
- des solutions
- des moyens d'action



# Composantes de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant au Québec

## 4ième composante :

- o Un cadre de référence souple et orienté vers l'atteinte de résultats
  - o Sur la base d'une gestion évolutive et en considérant les caractéristiques sociales, économiques et environnementales du bassin versant
  - o ... s'appuyant sur un cycle de gestion

# Le cycle de gestion



- Mise en place des organismes de bassin versant
- Élaboration du PDE
- Mise en œuvre
- Suivi et évaluation

Durée du cycle : de 6 à 8 ans

# À venir

- Gestion intégrée du Saint-Laurent
- Tables de concertation fleuve
- Arrimage bassins versants/zones d'interventions prioritaires (ZIP)/comités côtiers
- Liens avec l'amont – Grands Lacs
- Rivière des Outaouais

# DÉFIS

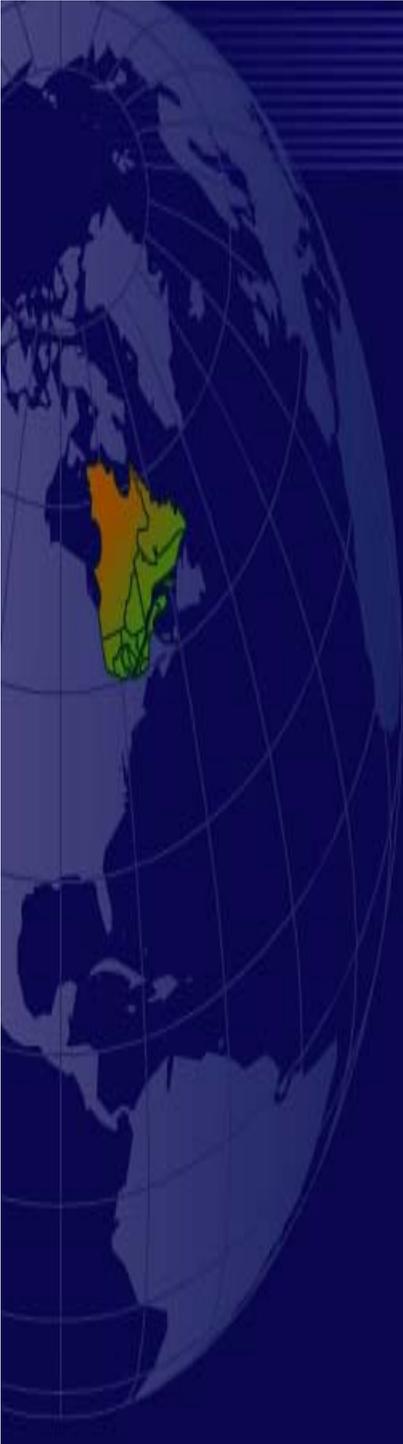
↗ SOCIAL

↗ POLITIQUE

↗ INSTITUTIONNEL /  
ORGANISATIONNEL

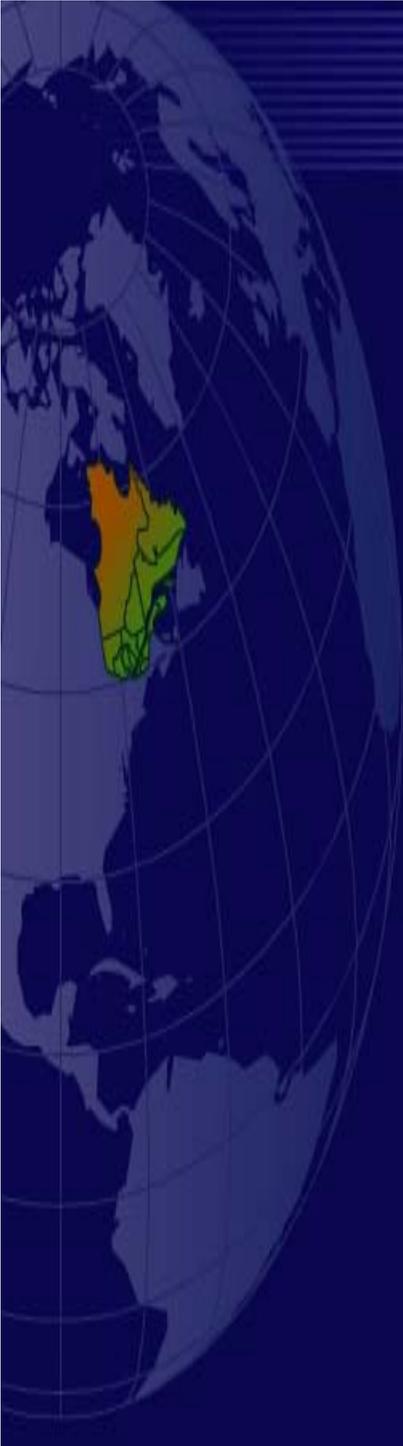
↗ ÉCONOMIQUE

↗ SCIENTIFIQUE / TECHNOLOGIQUE



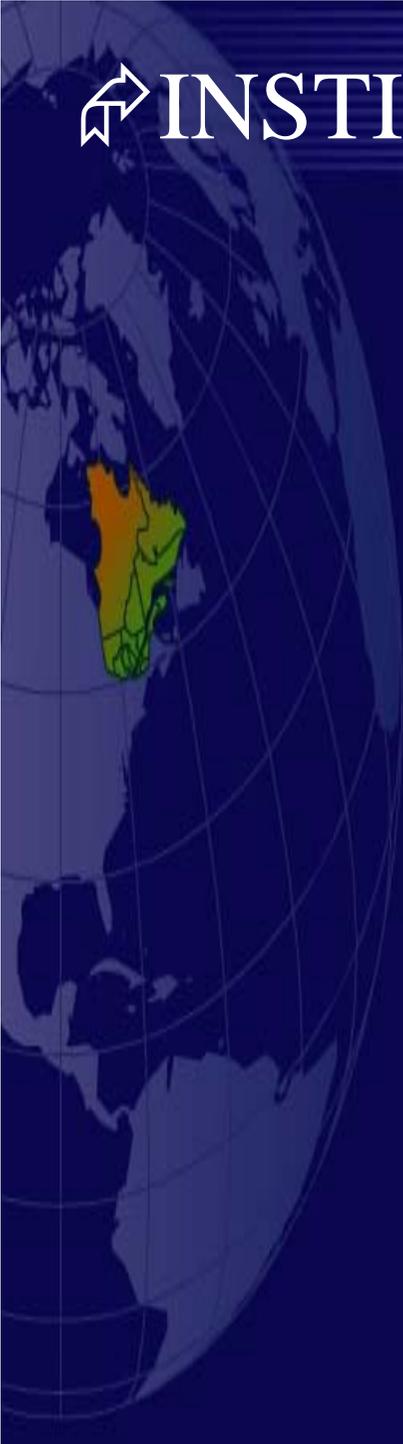
## ↗ SOCIAL

- Changer les attitudes vis-à-vis la ressource
- Mobiliser citoyens/usagers
- Développer des mécanismes de conciliation/concertation
- Augmenter les capacités locales et régionales  
(formation/éducation/support technique-financier)
- Reconnaître les contraintes spécifiques des acteurs de l'eau



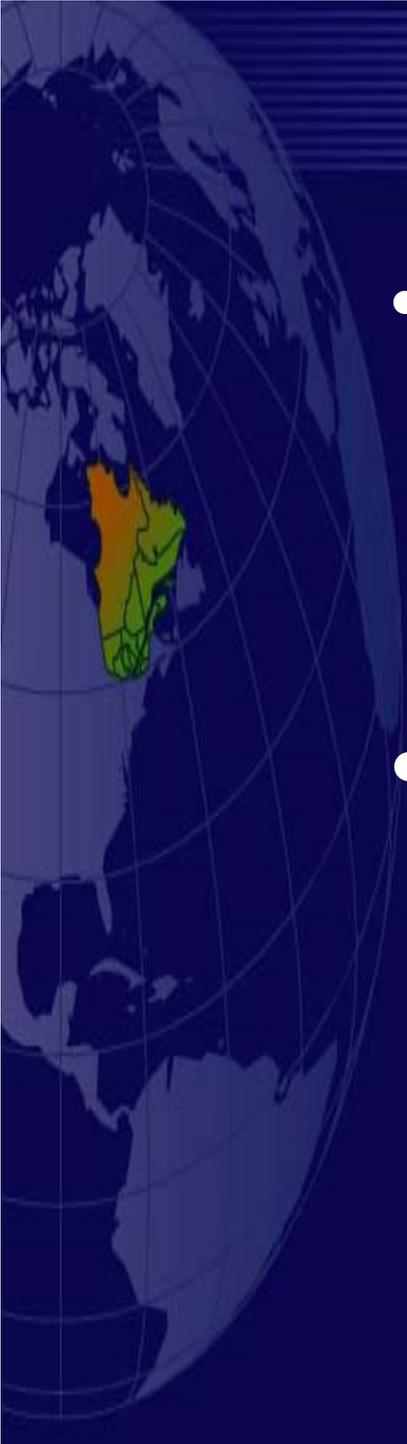
## ↗ POLITIQUE

- Partager la décision à différentes échelles spatiales (*international > national > bassin versant*) et temporelles (*court > long terme*)
- Améliorer la gestion du territoire pour prendre en compte l'eau dans ses dimensions qualitative et quantitative pour les différents usages incluant la fonction écosystémique
- Utiliser une échelle de décision et d'action appropriée
- Développer des critères de décision sur les problèmes, les objectifs et les ressources disponibles requises



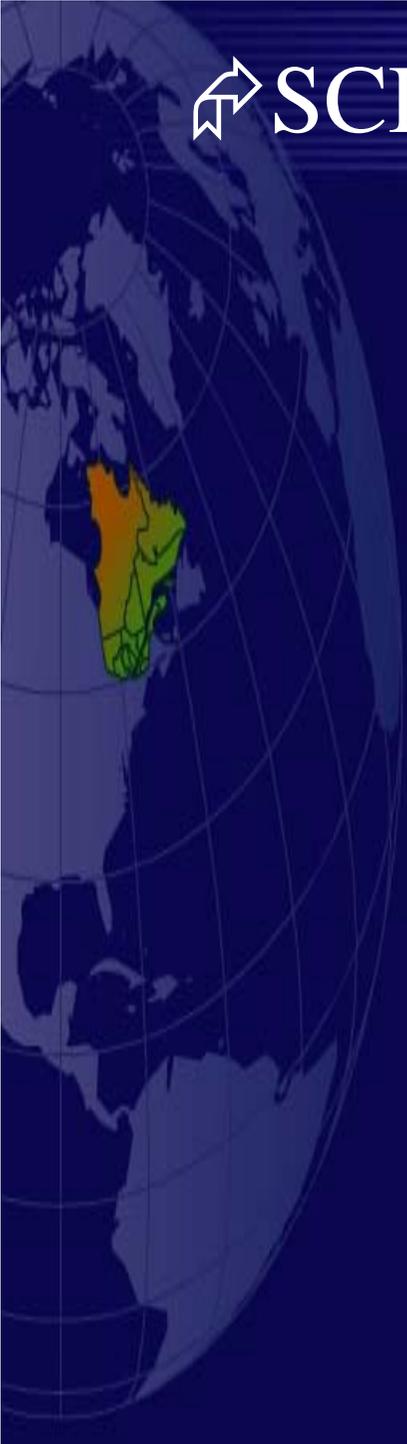
# ↗ INSTITUTIONNEL/ORGANISATIONNEL

- Améliorer la cohérence des politiques, des programmes et des organisations
- Améliorer les instruments d'intervention  
(approche volontaire, contrôles directs, instruments juridiques et économiques (écotaxes, redevances, permis, aides financières et subventions))
- Améliorer les capacités de participation et d'intervention
- Développer une approche évolutive basée sur le développement de la connaissance et de l'information
- Améliorer les capacités institutionnelles
  - Organisation et traitement des connaissances
  - Assimilation de nouvelles connaissances
  - Échanges d'informations
  - Solutions coûts/efficacité
  - Moyens de communication/diffusion



# ↳ ÉCONOMIQUE

- Changement de paradigme en économie (prise en compte des contraintes environnementales dans le processus de croissance - développement durable)
- Financement
  - *De la Participation*
  - *De Projets collectifs*
  - Infrastructures



# ↗ SCIENTIFIQUE/TECHNOLOGIQUE

- Développer la transdisciplinarité pour la compréhension des problèmes et le développement de solutions
- Partager les connaissances et les technologies innovantes
- Améliorer les performances des technologies
- Axer la recherche et la gestion de l'information sur la résolution des problèmes à différentes échelles d'intervention
- .....

## CONCLUSION

La Politique nationale de l'eau du Québec en soutien à la gestion participative :

- S'inscrit dans le besoin d'évoluer d'un paradigme de contrôle à un paradigme de collaboration–
  - vers une décentralisation de la décision et de l'action
  - d'une vision administrative vers une vision écosystémique du bassin versant
  - D'un conflit de pouvoirs vers un pouvoir de solutions

# CONCLUSION



Réunir et partager les pouvoirs de solutions de l'ensemble des acteurs d'une société pour assurer la pérennité d'une ressource commune, vitale et non substituable –un processus en marche!





Pour plus de détails  
sur l'approche québécoise d'*IWRM* :

[www.mddep.gouv.qc.ca/eau/bassinversant](http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/bassinversant)